Ouestions orales

• (1450)

[Traduction]

LE LOGEMENT

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'INTÉRÊT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Comme il le sait bien, il y a 20 ans que la loi canadienne sur l'intérêt n'a pas été modifiée si bien que l'article 10 de ce texte est complètement périmé puisqu'on n'accorde plus, de nos jours, d'hypothèque pour plus de cinq ans. Le ministre a-t-il l'intention de proposer des amendements destinés à réduire de cinq ans à un an le délai prévu à l'article 10 de la loi sur l'intérêt?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, bien que j'aie eu l'occasion au cours des deux dernières semaines d'aborder toute une foule de questions avec les représentants de la Société, celle-là n'a pas été soulevée, mais je vais certainement me faire un devoir d'en discuter. Si la chose est possible et si elle est susceptible d'avantager les détenteurs de prêts hypothécaires, nous pourrons alors, je l'espère, présenter un amendement en ce sens.

ON DEMANDE D'AGIR AU PLUS TÔT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): D'après les recherches qui ont été effectuées par la SCHL, il semble que quelque 707,000 Canadiens seraient aux prises avec des hypothèques de 17 p. 100 et plus, sans aucune possibilité de s'en sortir. Maintenant que le taux hypothécaire a diminué, le fait de ramener de cinq ans à un an le délai prévu allégerait de beaucoup le fardeau de ces Canadiens. Étant donné que tant de Canadiens sont ainsi prisonniers de ces hypothèques, le ministre va-t-il aborder cette question avec ses fonctionnaires dans les meilleurs délais afin de proposer un amendement en ce sens?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'étudierai bien sûr la suggestion du député avec toute l'attention voulue.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait aux déclarations faites récemment par le ministre responsable du statut de la femme. Cette dernière, par ses propos bien irréfléchis au sujet des déductions fiscales, a malheureusement insulté les femmes qui travaillent sans relâche au foyer sans aucun salaire ni aucune pension et qui rendent certes des services à la société de bien des façons. Elle n'a pas tenu compte des femmes célibataires qui ont besoin des déductions fiscales de conjoint ni des familles à revenus modestes qui ont besoin de crédits d'impôt et en outre, elle n'a fait aucun cas de l'acuité du chômage qui empêche bien des femmes de trouver du travail.

Comme le vice-premier ministre a dit aujourd'hui se préoccuper du sort de tous les Canadiens, ce souci lui fait-il accorder

une grande priorité aux femmes et aux enfants et, dans l'affirmative, veillera-t-il à rétablir la pleine indexation des allocations familiales et ce, de sorte qu'elle se traduise dans les chèques d'allocations familiales de ce mois-ci?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président, je ne puis donner cette assurance, mais je rappellerai à l'honorable représentante que nous avons montré l'intérêt que nous portions aux jeunes Canadiens en prenant des mesures destinées à augmenter considérablement le crédit d'impôtenfants. C'est à des mesures comme celles-là que songeait le ministre responsable du statut de la femme en préconisant des moyens possibles d'accroître davantage les mesures destinées à venir en aide aux femmes et aux enfants canadiens.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROGRAMMES D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que d'après les propos tenus par le ministre, qui est paraît-il responsable du statut de la femme, toutes les femmes ont le choix de travailler hors du foyer et ont donc besoin qu'on subventionne les frais de garde d'enfants, nous expliquerait-il les chiffres du chômage des femmes à l'heure actuelle et les perspectives d'emploi pour l'avenir? Dira-t-il à la Chambre qu'il y aura des emplois pour toutes les femmes qui voudront entrer sur le marché du travail?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'espère certes que nous réussirons à créer des conditions qui permettront d'offrir ces emplois. C'est à cette fin que nous avons adopté un certain nombre de mesures au cours de l'année dernière, notamment la nouvelle loi nationale sur la formation qui est destinée à aider les femmes ainsi que tous les autres Canadiens à se recycler pour s'adapter à de nouvelles technologies et occuper de nouveaux emplois.

J'ajouterai que j'ai eu vendredi une réunion très fructueuse avec les ministres provinciaux du travail et de l'emploi au cours de laquelle nous avons convenu de coordonner nos efforts dans ce domaine dans un esprit de parfaite coopération. Si cet esprit se maintient, je crois que nous pourrons atteindre l'objectif souhaité par l'honorable représentante.

LES COMMUNICATIONS

LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS PORNOGRAPHIQUES POUR LA TÉLÉVISION PAYANTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Elle concerne les conditions que le CRTC a posées au sujet de la participation canadienne et du contrôle artistique de la télévision payante, conditions qui visent à fournir aux auteurs et acteurs canadiens de talent l'occasion de travailler et d'établir leur réputation.